

BUREAU DU 06 FEVRIER 2019

Délibération N° B 1 9 / 0 3 2

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019 ACCOMPAGNEMENT DE L'EPA ALZETTE-BELVAL CONVENTION DE TRAVAUX

AUDUN-LE-TICHE - SERIEC – Requalification - T P09ODX0A015

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la sollicitation de l'Établissement Public d'Aménagement Alzette-Belval pour une intervention de l'EPFL dans le cadre de la requalification du site SERIEC à Audun-le-Tiche en vue de l'implantation d'activités et d'espaces publics,

Sur proposition du Président,

- approuve l'engagement de travaux de démolition, d'enlèvement d'infrastructures enterrées et le traitement ponctuel de spots de pollution concentrée sur le site susvisé ; le montant prévisionnel de l'opération est de 250 000 € TTC pris en charge à 100 % par l'EPFL.
- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel et de signer avec l'Établissement Public d'Aménagement Alzette-Belval la convention de travaux annexée à la présente délibération.

VU ET APPROUVE

Le

1 2 FEV. 2019

Le Préfet de Région,

Pour le Préfet et par délégation Le Secrétaire Général Adjoint pour les Affaires Régionales et Européennes

François SCHRICKE

Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER